



TOURNOI ENTREPRISE KYU ET CN INDIVIDUEL-RGC Juniors/Séniors COMITÉ DE LA CREUSE

LE 17 MAI 2025

Pesée à 14h : juniors /séniors

Gymnase Passage de l'ancienne gendarmerie - 23320 Saint-Vaury



RESPONSABLE GESTION COMPETITION Yannick Bonvin

INSCRIPTION PAR EXTRANET

RESTAURATION SUR PLACE



1. DEFINITION

Grande animation des agents du monde du travail, les coupes d'entreprises proposent une compétition axée sur la convivialité, le plaisir de se retrouver, le plaisir de la pratique, que sur l'intérêt de la performance sportive.

2. CERTIFICAT MEDICAL

Selon les textes fédéraux : Règlement médical – Titre II – Article 7 et suivants

3. SURCLASSEMENTS D'ÂGES ET DE POIDS-Compétitions individuelles

Les surclassements d'âges et de poids sont interdits.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- vérification de l'inscription sur l'extranet fédéral

- vérification de l'identité du licencié soit passeport sportif soit autre pièce d'identité.

Ouvert à tous les licenciés de la F.F.J.D.A. en possession d'une attestation patronale de moins d'un mois à la date de compétition. Le judoka peut également choisir de représenter l'entreprise de son choix, avec accord et attestation préalable de celle-ci.

5. ENGAGEMENT

Les engagements se font selon le règlement en vigueur pour cette compétition : par engagement préalable Extranet. Ceinture verte minimum à marron n'ayant pas terminé le test compétition ou l'ensemble des unités de valeur pour le 1er dan.

Ceinture Noire toutes confondues.

6. TEMPS DU COMBAT

3 minutes. Récupération : 6 minutes entre 2 combats

7. CATÉGORIES DE POIDS

Pas de surclassement de poids possible.

Féminines : – 48 kg ; – 52 kg ; – 57 kg ; – 63 kg ; – 70 kg ; – 78 kg ; + 78 kg

Masculins : – 60 kg ; – 66 kg ; – 73 kg ; – 81 kg ; – 90 kg ; – 100 kg ; + 100 kg

8. ACCOMPAGNEMENT

Chaque compétiteur mineur inscrit à une compétition officielle de la FFJDA doit être accompagné effectivement par un représentant majeur pendant toute la durée de sa participation à la compétition.

Cet accompagnateur devra être en mesure de gérer toute difficulté survenue lors de la compétition et être en possession des documents nécessaires à l'établissement de toute déclaration éventuelle d'accident ou d'hospitalisation.

Dans le cas où aucun représentant du club ne pourrait se déplacer le jour de la compétition, le président peut donner mandat à un adhérent majeur du club ou à une tierce personne telle qu'un parent d'adhérent ou un représentant habilité d'un autre club affilié.

Seuls les accompagnants licenciés à la FFJDA peuvent coacher les judoka.



9. ACCOMPAGNANT- COACH

Un accompagnant par combat sur le bord du tapis dans les manifestations du Comité.

Cet accompagnant /coach doit être licencié à la FFJDA.

En cas d'attitude non conforme : un premier avertissement verbal sera signifié. En cas de récidive : carton jaune - si 3ème récidive : carton rouge (interdiction de coacher pour la journée de compétition).

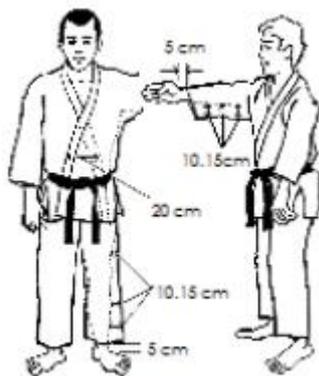
Rôle et attitude L'accompagnant devra être vêtu soit d'un survêtement complet, soit en tenue civile correcte décente et appropriée (pas de judogi, pas de short ou tenue estivale). Les chaussures de plage ou nu-pieds ne sont pas autorisés (tongs...). Le port de couvre-chef est interdit (casquette, chapeau...). Chaque accompagnant effectue le salut au début et à la fin du combat. L'accompagnant doit avoir un comportement responsable et irréprochable, sachant que son rôle consiste uniquement à **conseiller son athlète. Il doit intervenir uniquement auprès de son combattant, pas sur l'autre combattant. Il ne doit exercer aucune pression sur les arbitres.**

10. TENUE DES COMBATTANTS

1) RÈGLEMENT GÉNÉRAL Les combattants porteront un judogi blanc sans dossard (tenue de judo) et une ceinture blanche ou rouge, nouée au-dessus de la ceinture réglementaire.

En ce qui concerne les dimensions réglementaires des judogi, une tolérance devra être appliquée par les arbitres pour les catégories des cadets, cadettes. Les combattants doivent se munir d'une ceinture rouge personnelle.

2) TENUE DE JUDO (JUDOGI) Il est interdit de combattre en judogi France.



3) LES COMBATTANTS DEVRONT SE CONFORMER AUX RÉGLEMENTATIONS SUIVANTES : Les combattants auront les ongles coupés courts et ne porteront aucun objet métallique, plastique ou autre matière qui pourrait blesser ou mettre en danger l'adversaire. Par objet métallique, plastique ou autre matière, on entend tout objet dur incorporé directement ou indirectement dans les protections et qui pourrait causer une blessure, Exemple : protège-tibia ou jambière avec des baleines. Nota : les protèges dents sont autorisés.

11. SURFACE D'ÉVOLUTION

L'aire dite de combat Dimensions mini = 6m X 6m, 5 surfaces.

L'aire de sécurité Largeur mini autour : 2m Largeur mini entre 2 aires de combat : 2m



12. PESÉES ET CONTRÔLES

Les combattant.e.s majeur.e.s seront pesé.e.s en sous-vêtement, voire nu.e.s à leur demande, selon un dispositif aménagé. Les judoka mineur.e.s ne sont pas autorisés à se peser nus.

Pesée des masculins mineurs se présenteront sur la balance officielle en sous vêtement (une tolérance de 1kg sera admise).

Pesée des féminines mineures se présenteront sur la balance en sous vêtement et en t-shirt (une tolérance de 1kg sera admise).

Les ateliers de pesée ne sont pas mixtes (combattants et commissaires sportifs). Leurs accès sont réservés uniquement **aux combattants et à l'organisation. L'utilisation de téléphone portable est interdite dans les ateliers de pesée. L'utilisation d'appareil électronique avec prise de photo entrainera l'interdiction de participer à la compétition.**

13. TIRAGE AU SORT

Seuls les noms des combattants confirmés par le responsable et possédant les pièces nécessaires seront tirés au sort. Le tirage au sort commencé, aucun nom ne pourra être ajouté sur les listes des engagés présents.

À l'issue du tirage au sort, aucune réclamation ne sera prise en considération.

Au niveau départemental

Les ressortissants d'un même club doivent, dans la mesure du possible, être éloignés au maximum.

Au niveau régional

Les ressortissants d'un même département doivent être éloignés au maximum.

14. FORMULE DE COMPETITION

- moins de 8 combattants : poule(s) ou poules et tableau final.
- Pour 8 combattants et plus : tableau à double repêchage, ou poules et tableau à double repêchage, ou poules et tableau final.
- Dans le cas où 2 combattants se sont rencontrés en poule, une nouvelle confrontation se fera en tableau. Pour les places de barrage, le combat n'est pas à refaire si les athlètes se sont affrontés en tableau.

15. ATTRIBUTION DES RÉSULTATS

Seuls les combattants ayant effectué au moins un combat se verront remettre une médaille de classement. Pour les catégories à un seul participant, les organisateurs remettront une médaille de participation. Pour les compétitions sportives, en poule, un combattant n'ayant pas gagné 1 combat au minimum ne peut être classé.

16. RÈGLES D'ARBITRAGE

Les règles d'arbitrage appliquées seront celles du national.

17. RELATION GRADE CHAMPIONNAT

Se reporter au point Relation grade championnat figurant dans la réglementation des grades de la CSDGE.

Points pour le vainqueur : 1 WAZARI 7 POINTS

1 IPPON 10 points